

**COMMUNIQUÉ No. 34bis — 25mars 2021**

**INFORMATIONS**

**Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses**

Frères et sœurs, voici quelques informations complémentaires suite au communiqué annonçant la bonne nouvelle du retour à une limite de 250 participants à nos célébrations.

**1. Protocole général révisé**

Veuillez trouver ci-joint (lien) le document produit par la Santé publique aujourd'hui même. Je vous rappelle la réunion des comités locaux de déconfinement qui se tiendra demain, 26 mars à 12h30. Certains détails des informations contenues dans ce document seront traités lors de cette rencontre. Pour participer à cette réunion Zoom: <https://umontreal.zoom.us/j/95190192338?pwd=UTZScUoyKzJqL1hwYzBIZ05RdWUyQT09>  
ID de réunion : 951 9019 2338. Code secret : 389968

**2. Distribution sécuritaire des rameaux**

Comme le nombre maximal de participants s'élève désormais à 250, il nous apparaît préférable de procéder à la distribution des rameaux avant le début de la célébration, à leur entrée dans l'église. On dispose les rameaux sur une table à l'arrière. Après s'être lavé les mains, les participants prennent eux-mêmes leur rameau. Ils restent à leur place pendant la bénédiction. Si elle a lieu, la procession d'entrée doit comprendre un minimum d'intervenants.

**3. Registre**

Selon ce qui apparaît au protocole, nous ne sommes pas obligés de tenir un registre des participants à nos célébrations. Tout de même, « Il est fortement recommandé de constituer une liste générale des personnes qui fréquentent le lieu de culte et des informations nécessaires pour les contacter. »

En Jésus Sauveur et Ressuscité,



+ Alain Faubert, VG  
Évêque auxiliaire à Montréal